

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 29 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 10 ) :

Mme RABUSSIER, mandant a pour mandataire M. ABELIN  
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD  
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme BRAUD  
M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS  
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY  
M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

*La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés.*

*D'abord institué pour la période 2012-2016, ce dispositif a été prolongé pour 2 ans par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016.*

*Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2017 et 2018.*

*Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient donc à l'organe délibérant, après avis du comité technique, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2017 et 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 20

page 2/2

réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

**VU** le rapport sur la situation des agents contractuels et le programme d'accès à l'emploi titulaire, soumis à l'avis du comité technique le 10 novembre 2016, dans les conditions prévues par l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée,

**CONSIDERANT** les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- d'ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Grades	2017	2018	Nombre total de postes
Attaché territorial	2	0	2
Ingénieur territorial	1	0	1
<b>Nombre total de postes</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

- d'ouvrir, au titre du recrutement direct, les postes suivants :

Grades	2017	2018	Nombre total de postes
Adjoint d'animation de 2ème classe	0	1	1
Adjoint administratif de 2ème classe	1	0	1
Adjoint technique de 2ème classe	1	0	1
<b>Nombre total de postes</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et d'inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

